



APPEL DE CANDIDATURES

MURALE POUR LES 100 ANS DE MTL-NORD

DATE LIMITE : 8 MARS 2015

LE PROJET

- Dans le cadre des célébrations du centième anniversaire de l'arrondissement, MU produira une murale artistique d'envergure sur le mur continu de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et de l'aréna Rolland en partenariat avec l'arrondissement.
- Trois à sept artistes-muralistes différents seront sélectionnés pour réaliser cette murale en sept temps.

LES OBJECTIFS

- Marquer l'espace public à l'occasion du centenaire de l'arrondissement par un legs artistique et durable dans le parc Henri-Bourassa.
- Mettre en lumière des valeurs, des moments et monuments ainsi que des personnages marquants de l'histoire de Montréal-Nord et refléter la devise du centenaire, c'est-à-dire histoire, diversité et solidarité.
- Soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur nord-est de l'arrondissement.

LE MUR

- La murale sera réalisée sur la façade ouest de la Maison culturelle et communautaire (MCC) de Montréal-Nord et de l'aréna Rolland, située au 12000-12004, boulevard Rolland.
- Le mur choisi, au coeur du parc Henri-Bourassa, est à proximité de cinq écoles.
- Dimensions : 210 pieds X 30 pieds. Note importante : lire attentivement *Les exigences de la maquette*





LES EXIGENCES DE LA MAQUETTE

- La murale sera constituée de cinq à sept vignettes de maximum 20 pieds par 20 pieds.
- Les artistes intéressés peuvent déposer leur candidature pour une ou plusieurs vignettes. Chaque vignette sera évaluée séparément par le jury.
- Chacune des vignettes sera conçue et réalisée par un artiste-muraliste distinct. Un artiste pourrait toutefois potentiellement être sélectionné pour réaliser plus d'une vignette.
- La composition de chaque vignette n'est pas nécessairement un carré ou un cercle aux dimensions susmentionnées. Certains éléments peuvent également sortir de la délimitation de la vignette. Les éléments peuvent être en aplat sur la brique sans couleur de fond.
- Qui plus est, MU se réserve le droit de changer la forme et/ou la palette de couleurs d'une vignette afin d'uniformiser les images sélectionnées.
- Les thématiques sélectionnées par l'arrondissement ont été inspirées par la devise du centenaire : histoire, diversité et solidarité.
- Les vignettes devront dépeindre :
 - Vignette 1 — Vivre ensemble (vie de quartier, solidarité, citoyenneté);
 - Vignette 2 — Nature (ex : Rivière-des-Prairies - <http://bit.ly/1FFOYTo>);
 - Vignette 3 — Histoire et patrimoine — La traverse L'Archevêque (<http://bit.ly/1LRl3Kb>);
 - Vignette 4 — Histoire et patrimoine — La maison Brignon-dit-Lapierre (<http://bit.ly/1JVzYYg>);
 - Vignette 5 — Oliver Jones, ancien résident de Montréal-Nord et porte-parole du 100^e de Montréal-Nord;
 - Vignette 6 — Jeunesse (le futur);
 - Vignette 7 — Activité physique (contexte du secteur : parc, aréna, etc.).
- La murale devra également être inspirée du contexte actuel de l'arrondissement où diversité culturelle et solidarité sont au cœur des préoccupations de la communauté.

LES PARTICULARITÉS DU PROJET

- La peinture au latex est le médium privilégié par MU pour la réalisation de murales. D'autres matériaux tels que la peinture aérosol peuvent être jumelés à la peinture au latex en finition.
- MU est responsable de la préparation du mur, de la location des échafaudages et de l'équipement, de l'achat des matériaux ainsi que des relations publiques.
- Pour MU, le processus de réalisation d'une murale est aussi important que le résultat final, car celle-ci devient un levier pour d'autres changements sociaux. Les artistes pourront ainsi être appelés à travailler avec la communauté de différentes façons : rencontre avec les citoyens pour discuter de la maquette finale, visite du chantier lors des ateliers jeunesse, participation des jeunes à la murale, discussions improvisées avec les passants sur l'évolution de l'œuvre, etc.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Expérience en art mural, en peinture scénique ou production grand format (plus de 12 pieds);
- Être ouvert à échanger avec la communauté au sujet du projet;
- Disponibilité de juillet à la mi-septembre 2015 pour la réalisation *in situ* de la murale;
- Les collaborations et les collectifs sont admissibles.

LES ÉTAPES DE SÉLECTION

Un jury de sélection évaluera l'ensemble des candidatures reçues sur la base des dossiers soumis et retiendra, après délibérations, une seule proposition pour chacune des vignettes de la murale. Les trois à sept artistes-finalistes seront invités à soumettre une nouvelle maquette en fonction des commentaires du jury, La maquette finale avec les



cinq à sept vignettes révisées devra être approuvée par les partenaires du projet avant que les artistes ne soient officiellement sélectionnés pour la réalisation de cette murale. Veuillez noter qu'aucun honoraire ni indemnité ne sera versé suite à l'appel de candidatures. Seuls les artistes-finalistes recevront des honoraires de frais de conception en contrepartie de la soumission de la maquette finale pour approbation finale.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- Excellence et qualité des œuvres antérieures réalisées;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Intérêt de l'approche conceptuelle et respect des exigences de la maquette;
- Impact visuel du projet;
- Aspects fonctionnels et techniques;
- Pérennité des matériaux et respect des exigences d'entretien de l'œuvre.

L'ÉCHÉANCIER

- | | |
|--|----------------------------|
| • Date limite de dépôt des candidatures d'artistes | 8 mars 2015 |
| • Sélection de l'artiste finaliste par le jury | 9 mars 2015 |
| • Approbation de la maquette finale par les partenaires | (à confirmer) |
| • Réalisation <i>in situ</i> de la murale (4-6 semaines) | Juillet 2015 (à confirmer) |
| • Inauguration de l'œuvre | À déterminer |

LES HONORAIRES

- Le montant des frais de conception, des honoraires de réalisation et des droits d'auteur versé à chaque artiste variera entre 3 000 \$ et 5 000 \$ en fonction de l'expérience et de la notoriété de l'artiste sélectionné.
- Les artistes sélectionnés sont responsables de présenter des maquettes dont la faisabilité de la réalisation concorde avec l'échéancier fixé (2-4 semaines) et les honoraires proposés.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes intéressés doivent faire parvenir un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Esquisse préliminaire distincte par vignette;
- Montage photographique présentant une esquisse préliminaire sur le mur sélectionné;
- Description de la maquette préliminaire et de l'approche conceptuelle privilégiée (max 500 mots);
- Curriculum vitae (max 3 pages);
- 10 images numériques de réalisations récentes avec description (titre, date, dimensions, lieu et matériel);
- Revue de presse (facultative).

Les documents doivent être reçus au plus tard le 8 mars 2015 à 17h par courriel à info@mumtl.org ou par la poste à l'adresse suivante : MU, 275, boul. Maisonneuve Est #2, Montréal (QC) H2X 1J6. Les dossiers incomplets seront refusés.

À PROPOS DE MU

MU est un organisme de bienfaisance qui souhaite transformer Montréal en galerie d'art à ciel ouvert. Sa mission est d'éduquer la population à l'art mural en créant et réalisant des murales ancrées dans la communauté. Ses



interventions sont basées sur la démocratisation de l'art et du développement social. En huit ans, MU a produit près de 70 murales d'envergure, dans 15 quartiers de la métropole. Il a été récipiendaire du prix Citoyen de la culture Andrée-Daigle du réseau Les Arts et la ville (2012), du prix ARISTA de la Jeune chambre de commerce de Montréal (2011), du Prix Innovation culture de TELUS (2010), de deux prix provinciaux au 10^e Concours québécois en entrepreneuriat ainsi que de deux prix Grafika (2008, 2012).

À PROPOS DE MONTRÉAL-NORD

Montréal-Nord aura 100 ans le 5 mars 2015. Le drapeau du 100^e anniversaire illustre l'importance historique de la rivière des Prairies, symbolise par ses couleurs chatoyantes la diversité culturelle de la population, et exprime la solidarité des citoyens qui le portent fièrement. L'arrondissement présente plusieurs attraits qui en font un milieu de vie dynamique et chaleureux. Que ce soit l'accès aux espaces verts, l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs ou le partenariat avec les organismes communautaires, l'arrondissement est reconnu pour offrir une panoplie de services aux citoyens de tous les âges. L'habitation et le transport collectif représentent deux secteurs en pleine transformation dans le contexte de plusieurs grands projets qui se développent afin d'offrir aux Nord-Montréalais un milieu de vie encore plus accueillant.

À PROPOS DE LA MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE (MCC)

Inaugurée en 2006, la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord est devenue un pôle important de cohésion sociale, de développement et de consolidation du sentiment d'appartenance des citoyens. La Maison culturelle et communautaire (MCC) intègre la toute dernière bibliothèque de Montréal-Nord dans un espace culturel vivant et participatif qui va se révéler un équipement municipal de grande importance pour la communauté. En 2012, Montréal-Nord se distingue comme finaliste au Prix d'excellence de l'Administration publique du Québec et mérite une mention pour la MCC comme projet d'appropriation par la communauté.

LA PERSONNE-RESSOURCE

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à Mme Julie Lambert — avec l'intitulé du projet — par courriel à info@mumtl.org ou par téléphone au 514 509 6877.